

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 MAI 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

EXCUSÉS

Paul PELLECUER

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas MORIN

2021-55 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que lors de sa séance du 22 Mars 2021, le Conseil Communautaire a notamment adopté une délibération mettant à jour le tableau des effectifs.

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée :

Vu l'avis du Comité Technique qui a émis un avis favorable le 11 avril 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Par conséquent, la modification au tableau des effectifs aura lieu, à savoir :

- La suppression de l'emploi d'infirmier territorial en soins généraux.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous : **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 17/05/2021**

	POURVUS			BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps non complet pourvus		
	BP	TOTAL						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	16	2	0	1 (28h00)		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0		1	1			
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	11	7		11	4			
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0			
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0			
Rédacteur	1	0		1	1			
Directeur	1	1		1	0			
Attaché principal	0	0		0	0			
Attaché	4	4		4	0			
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	3		21	4		1	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00)
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2			2		0	
Adjoint technique	14	13			14		1	
Agent de maîtrise principal	1	1			1		0	
Agent de maîtrise	0	0			0		0	
Technicien	1	1			1		0	
Ingénieur Territorial	1	1			1		0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	5		1	0		
Adjoint d'animation	2	2		2	0			
Animateur Principal de 1ère classe	1	1		1	0			
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1	1			
Animateur	1	1		1	0			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	7	4		16	7	3		7h00 10h30
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	5	5		0			
Assistant d'enseignement artistique	8	7	8		1			
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0			
TOTAUX	73	60	60	73	13			

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 11 Avril 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

